



GERMAIN DE SALLES

Bulletin d'informations 1^{er} trimestre 2020

En cette période de confinement et même à distance, nous vous informons par le biais de ce bulletin d'informations communales

ÉDITO DE MONSIEUR LE MAIRE

En raison de la situation exceptionnelle que nous vivons, nous sommes **en retard d'un mois pour la rédaction et la diffusion de ce premier bulletin trimestriel 2020** d'informations communales.

Pour beaucoup d'entre vous, notre dernier contact aura été l'élection municipale du dimanche 15 mars, et encore sous des contraintes sanitaires dues à l'apparition du Coronavirus.

Je vous **remercie d'avoir élu toute la liste que je menais, dès le premier tour**. Mais nous n'avons pas eu la possibilité d'installer le nouveau conseil municipal en raison de la mise en place du confinement, dès le 17 mars à midi.

Et jusqu'au 11 mai, minimum, nous devons **vivre avec toutes ces contraintes sanitaires** (distance, lavage des mains, désinfection, limitation des déplacements, ...) afin d'éviter la propagation de cet ennemi invisible mais très dangereux et déjà mortel des dizaines de milliers de fois dans notre Pays. Ce Covid-19 est le virus certainement le plus dangereux jamais rencontré par les français. Et il frappe tous les Pays, dans le Monde entier.

A Saint-Germain-de-Salles, comme pratiquement dans toute la France, ce confinement obligatoire a fait ressurgir des **réflexes d'entraide** pour venir en aide aux plus vulnérables. Ainsi, dans notre Commune, des bénévoles se sont manifesté(e)s pour proposer leurs services aux personnes isolées, âgées, sans famille proche, en situation de dépendance. Ces personnes ont également été visitées ou appelées régulièrement au téléphone. D'autre bénéficient plusieurs fois par semaine (voire par jour) de la visite d'infirmiers ou infirmières libéraux ou libérales. Les mêmes ou d'autres bénéficient d'assistantes de vie, d'aide ménagères, plusieurs fois par semaine. Certaines reçoivent les repas à domicile et sont équipées du dispositif « présence verte ». Des voisins ou voisines s'enquèrent régulièrement des nouvelles et besoins des personnes vulnérables. Pour la Commune, des employées communales et des élus appellent ou visitent ces personnes.

Aujourd'hui, **je voudrais remercier, et le mot est faible, toutes ces personnes qui soignent, aident, soutiennent, appellent et réconfortent celles et ceux qui en ont tant besoin**. Merci à toutes et à tous. Vous redonnez un beau visage à la France qui avait tendance à s'individualiser.

Robert PINFORT

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DANS LA COMMUNE

Depuis le début du confinement, **la mairie est fermée au public**, mais Chantal Guéret notre secrétaire, est présente avec des horaires adaptés. La Mairie réouvrira au public début mai.

L'**Agence Postale** est désormais ouverte les Mardis et Vendredis de 8H45 à 11H45.

Le **SICTOM SUD-ALLIER** continue toujours le ramassage des ordures ménagères le jeudi matin. Pour les bacs jaunes, le ramassage prévu les 6 et 27 Mai aura bien lieu. (sous-réserve d'annulation indépendante de notre volonté).

ÉBRANCHAGE ET ENTRETIEN DES HAIES

De nombreux incidents nous sont signalés sur les lignes téléphoniques par Orange et ses prestataires. Beaucoup d'abonnés subissent des coupures de téléphone. C'est très dommageable, surtout en cette période de confinement. Ces **coupures sont souvent liées à des branches d'arbres qui pendent sur la ligne téléphonique ou à des haies non entretenues**. Le concessionnaire des lignes téléphoniques nous avertit qu'il n'entretient pas les arbres qui perturbent ses lignes. Aussi, ce sont les propriétaires qui seront tenus responsables de ces négligences qui peuvent avoir de graves conséquences.

ENTRETIEN ET DÉSHERBAGE DES TROTTOIRS

Le **désherbage chimique des trottoirs est interdit**. Vous êtes d'ailleurs nombreuses et nombreux à l'avoir souhaité. Certes nous avons approvisionné des produits homologués, mais malgré leur coût élevé, ils ne sont guère efficaces. Le désherbage mécanique ne peut pas se faire sur certains revêtements. Le désherbage manuel peut être envisagé, mais compte tenu de la longueur de voirie, nos deux agents techniques y passeraient plus de six mois. Aussi, il est bon de rappeler que **chaque propriétaire pourrait entretenir son petit bout de trottoir**, s'il le peut physiquement, comme lorsqu'il s'agit de déneiger. Merci ☺

VIGILANCE À LA FERMETURE DU CIMETIÈRE

Certains visiteurs du cimetière « oublient » de fermer les portes après leur passage. Le cimetière est un espace public et, à l'instar de plusieurs communes, nous aurions pu l'interdire au public pendant la période de confinement, sauf pour les inhumations. Nous ne l'avons pas fait pour vous permettre d'aller vous recueillir sur les tombes de vos proches. Aussi, un peu de discipline vis-à-vis de ces lieux vous honorerait. **Fermez la porte en sortant** et vous éviterez ainsi que des animaux puissent y pénétrer et abîmer les monuments.

UNE QUESTION : POUVONS NOUS TONDRE LE DIMANCHE ?

L'[article R1336-5](#) du Code de la santé publique précise qu'« *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage* ». Lorsque l'on sait qu'une tondeuse thermique peut émettre jusqu'à 95 dB, vous devez donc être **vigilant dans votre choix d'horaire pour tondre**. Selon les [articles R623-2](#) et [R49](#), le non-respect de ces règles est passible d'une contravention de 68 euros. En règle générale, les horaires tolérées sont les suivants :

- **Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;**
- **Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;**
- **Le dimanche : de 10 h 00 à 12 h 00. → Donc, la tonte est autorisée le dimanche.**

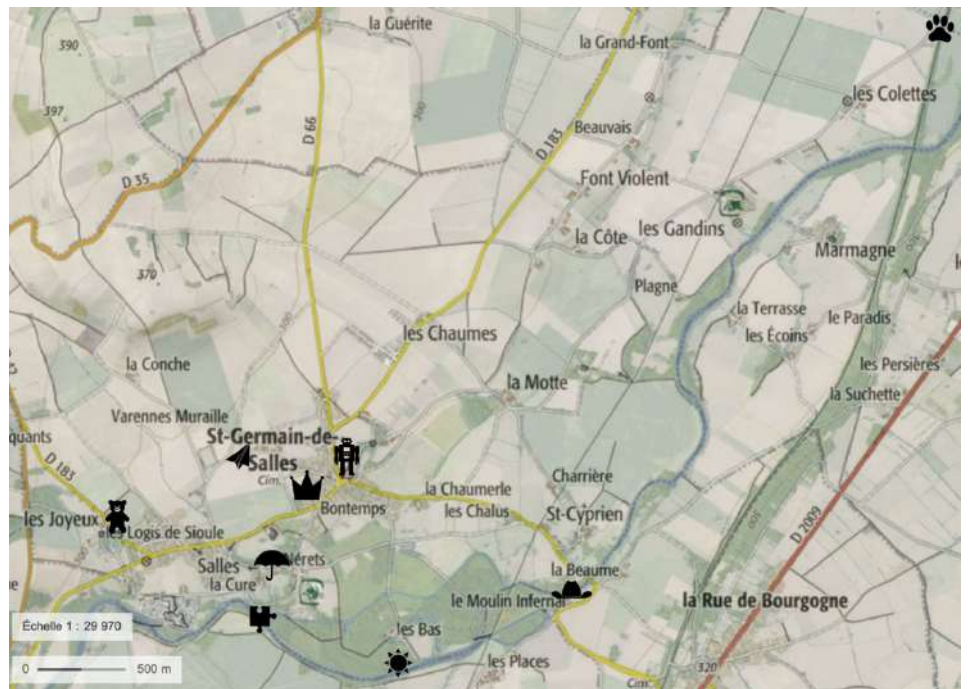
BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Si le brûlage des déchets ménagers et des déchets verts est **interdit pour tous les particuliers**, il est **autorisé pour les agriculteurs**. Ces derniers doivent appliquer des **règles de sécurité contre l'incendie**. Les distances de 100 mètres sont à respecter par rapport à tout bâtiment et de 200 mètres par rapport au stockage de matières dangereuses ou inflammables. Le brûlage ne doit pas être effectué en période de grand vent. Le feu doit être constamment surveillé et éteint complètement dès qu'il n'est plus utile.

RÉOUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les déchetteries de BAYET, CHARMEIL, GANNAT, LE DONJON et ST PRIX ouvrent à nouveau partiellement **pour les déchets verts** pour les particuliers. Les usagers devront **apporter leurs propres outils** (pelle, balai...) et aucune aide au déchargement ne pourra leur être apportée. Avant de quitter votre domicile, munissez-vous de l'attestation de déplacement complétée **Apport sur rendez-vous avec inscription obligatoire uniquement au 04.70.45.73.37.**

Nos déplacements sont limités depuis de nombreuses semaines. Nous avons décidé de vous proposer un jeu qui vous fera faire une balade virtuelle dans différents lieux de notre belle commune. Le but de ce défi est simple : **vous devez associer à chaque forme présente sur la carte le numéro de la photo correspondant à chaque lieu.** Un défi à faire en famille...



Page spéciale confinement

Bon Jeu ! 😊

Solution :

3	1	7
9	6	4
2	5	8

La **Région Aura (Auvergne - Rhône - Alpes)** et le **Département de l'Allier (Conseil Départemental)** **approvisionneront tous les habitants de l'Allier en masques en tissu fabriqués** par des entreprises départementales et régionales. Chaque saint-germanoï(s) recevra donc gratuitement deux masques en tissu au cours du mois de mai. Merci aux donateurs !

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

L'ÉCOLE EN « MODE CONFINEMENT »

Depuis le 16 mars, les enfants, les parents et les enseignantes vivent une situation particulière et pas toujours facile avec la **fermeture de l'école**. Malgré tout, chaque enseignante a su **maintenir un lien avec tous les élèves et toutes les familles** en envoyant quotidiennement du travail ou des défis à réaliser et à photographier pour la classe de maternelle, par mail pour ceux qui disposent de moyens numériques ou sous format papier pour les autres. Pour les familles et les enfants ayant des difficultés, un **contact téléphonique a aussi été assuré**. Certes, les conditions ne sont pas idéales mais nous avons essayé de **faire face au mieux au caractère totalement inédit et soudain** de cette pandémie.

Petit message pour les enfants de la part de maîtresse Sophie : Toutes les maîtresses de l'école se joignent à moi pour vous féliciter pour le travail réalisé à la maison avec maman et papa et nous espérons toutes vous revoir bientôt en classe pour mettre un point final à cette année scolaire !



VITESSE...

Depuis l'**implantation des radars pédagogiques** aux entrées du village de Salles, nous observons une diminution de la vitesse lors de la traversée et nous en remercions les usagers respectueux. Mais il y a **encore des inconscients qui traversent le village à très grande vitesse**. La Gendarmerie a été avertie des horaires de passage de ces dangereux conducteurs.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Selon les préconisations sanitaires voulues par L'État et relayées par la Préfecture, la cérémonie du 8 mai se tiendra dans l'intimité. **Seuls le Maire et le porte-drapeau des anciens combattants se recueilleront devant le monument aux morts avec un dépôt de fleur**. Néanmoins, les personnes qui souhaitent s'associer à cette commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 sont invitées à **pavoiser leur habitation en bleu - blanc - rouge**.

ÉTAT CIVIL

Depuis le 1er janvier 2020, nous pouvons dénombrer dans notre commune :
1 naissance ; 0 mariage et 1 décès.

Prenez soin de vous et de vos proches et nous nous disons à très vite dans les rues et chemins de notre village.

IPNS – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Crédit photos : Mairie de Saint-Germain de Salles



GERMAIN DE SALLES